

MAZARS

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
ET D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE
DE LA MARNE**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

M A Z A R S

37 Rue René Cassin – BEZANNEs – CS 30009 – 51726 REIMS CEDEX

Téléphone 03 26 79 75 00 – Télécopie 03 26 79 74 74

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE (INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE CHAMPAGNE) ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES (COMPAGNIE DE REIMS) - CAPITAL DE 915 000 EUROS - 343 281 820 RCS REIMS**

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
ET D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE
DE LA MARNE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 34 Grande Rue – 51430 BEZANNES

N° SIREN : 780 429 544

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE DE LA MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3.3 « Correction d'erreur » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences de la correction de l'affectation du résultat administratif 2013 sur les comptes 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

**ASSOCIATION DE
SAUVEGARDE ET D'ACTION
EDUCATIVE ET SOCIALE DE
LA MARNE**

*Comptes Annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2019*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**ASSOCIATION DE
SAUVEGARDE ET D'ACTION
EDUCATIVE ET SOCIALE DE
LA MARNE**

*Comptes Annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2019*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bezannes, le 14 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



NATHALIE FÉNART

ACTIF	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois			31/12/2018 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	75 903,00	-55 867,11	20 035,89	26 795,89
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valoir	30 928,94	-30 809,10	119,84	5 196,28
Immobilisations Corporelles				
Terrains	20 053,55		20 053,55	253,55
Constructions	5 705 262,83	-1 688 555,17	4 016 707,66	848 813,61
Installations techniques matériel et outillage	606 096,90	-465 557,57	140 539,33	158 355,72
Autres	2 132 067,48	-1 457 044,67	675 022,81	651 447,64
Immobilisations corporelles en cours	74 123,33		74 123,33	67 475,94
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	95,00		95,00	80,00
Autres	23 363,54		23 363,54	21 076,54
	TOTAL I	8 667 894,57	-3 697 833,62	4 970 060,95
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
	TOTAL II			
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	235,00		235,00	142 400,00
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	698 740,33		698 740,33	564 238,42
Autres	56 835,88		56 835,88	37 816,63
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Disponibilités	3 014 718,96		3 014 718,96	2 959 982,92
	TOTAL III	3 770 530,17		3 704 437,97
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	31 571,13		31 571,13	30 147,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
	TOTAL IV	31 571,13		30 147,16
TOTAL GENERAL				
		12 469 995,87	-3 697 833,62	8 772 162,25
				5 514 080,30

PASSIF	Arrêté au 31/12/2019		31/12/2018
	Durée 12 mois	12 mois	12 mois
Fonds Associatifs			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	880 667,02		880 667,02
Ecart de réévaluation			
Réserves statutaires et réglementées			
Réserves réglementées	424 507,31		454 243,49
Réserves indisponibles	208 406,05		208 406,05
Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	415 100,61		303 660,85
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-117 356,28		111 439,76
Fonds associatif avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle tiers financeurs			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 380,59		10 380,59
Provisions réglementées			
Provisions réglementées	2 058 573,23		1 318 185,19
Droits des propriétaires (Commodats)			
	TOTAL I	3 880 278,53	3 286 982,95
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
	TOTAL II		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risque:			
Provisions pour risques	43 259,33		55 899,30
Provisions pour charges			
	TOTAL III	43 259,33	55 899,30
Fonds Dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur subventions de fonctionnement	74 185,21		131 263,75
Sur autres ressources			
	TOTAL IV	74 185,21	131 263,75
Dettes			
Emprunts Obligataires:			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 765 107,55		243 924,79
Emprunts et dettes financières divers			
Emprunts et dettes financières divers	310,00		310,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	183 634,66		157 616,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 411,27		413 603,23
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales	1 383 112,15		1 215 099,56
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	3 943,35		5 741,86
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)	920,20		649,24
	TOTAL V	4 774 439,18	2 036 945,22
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			2 989,08
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			2 989,08
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		8 772 162,25	5 514 080,30

La Sauvegarde de la Marne

	Arrêté au :	31/12/2019		31/12/2018		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation							
Ventes de marchandises		10 788,07	0,09	13 668,18	0,12	-2 880,11	-21,07
Production vendue (biens)							
Production vendue (services)							
Chiffre d'affaire		10 788,07	0,09	13 668,18	0,12	-2 880,11	-21,07
Production stockée							
Production immobilisée							
Dotations et produits de la tarification		12 648 295,56	100,00	11 682 465,05	100,00	965 830,51	8,27
Subventions d'exploitation		377 175,00	2,98	389 968,00	3,34	-12 793,00	-3,28
Reprises/prov. & amort. transf. de charge		39 473,82	0,31	82 638,90	0,71	-43 165,08	-52,23
Autres produits		191 699,74	1,52	281 817,33	2,41	-90 117,59	-31,98
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I		13 267 432,19	104,90	12 450 557,46	106,57	816 874,73	6,56
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stocks							
Achat de matières premières et autres							
Autres achats et charges externes		2 838 719,17	22,44	2 870 124,73	24,57	-31 405,56	-1,09
Impôts, taxes et versements assimilés		865 443,79	6,84	611 424,15	5,23	254 019,64	41,55
Salaires et traitements		6 354 750,24	50,24	5 869 813,48	50,24	484 936,76	8,26
Charges sociales		2 575 955,03	20,37	2 559 942,40	21,91	16 012,63	0,63
Dotation		641 277,13	5,07	392 060,08	3,36	249 217,05	63,57
Autres charges		65 082,07	0,51	55 894,45	0,48	9 187,62	16,44
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II		13 341 227,43	105,48	12 359 259,29	105,79	981 968,14	7,95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-73 795,24	-0,58	91 298,17	0,78	-165 093,41	-180,83
Opération en commun							
Bénéfice attribué, perte transférée Total III							
Perte supportée, bénéfice transféré							
Total IV							
OPÉRATION EN COMMUN							
Produits financiers							
Produits financiers de participations							
Autres valeurs mob., créances d'actif im.							
Autres intérêts et produits assimilés		4 715,40	0,04	7 011,80	0,06	-2 296,40	-32,75
Reprises/provisions et transfert de char							
Différences positives de change							
Produits net/cession des V.M.P							
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V		4 715,40	0,04	7 011,80	0,06	-2 296,40	-32,75
Charges financières							
Charges financières		40 611,82	0,32	3 523,06	0,03	37 088,76	1 052,74
Autres charges financières							
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI		40 611,82	0,32	3 523,06	0,03	37 088,76	1 052,74
RESULTATS FINANCIERS		-35 896,42	-0,28	3 488,74	0,03	-39 385,16	-1 128,92
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS		-109 691,66	-0,87	94 786,91	0,81	-204 478,57	-215,72
Produits exceptionnels							
Sur opération de gestion		290 919,52	2,30	572 035,43	4,90	-281 115,91	-49,14
Sur opération en capital		37 156,00	0,29	6 600,00	0,06	30 556,00	462,97
Reprises/provisions et transfert de char		21 783,92	0,17	49 814,81	0,43	-28 030,89	-56,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII		349 859,44	2,77	628 450,24	5,38	-278 590,80	-44,33
Charges exceptionnelles							
Sur opération de gestion		1 810,59	0,01	8 480,00	0,07	-6 669,41	-78,65
Sur opération en capital		21 328,15	0,17	3 408,19	0,03	17 919,96	525,79
Dotation aux amortissements et aux prov.		390 478,86	3,09	568 000,00	4,86	-177 521,14	-31,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII		413 617,60	3,27	579 888,19	4,96	-166 270,59	-28,67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-63 758,16	-0,50	48 562,05	0,42	-112 320,21	-231,29
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX							
Impôts sur les bénéfices		985,00	0,01	1 538,00	0,01	-553,00	-35,96
TOTAL X		985,00	0,01	1 538,00	0,01	-553,00	-35,96
PRODUITS		13 622 007,03	107,70	13 086 019,50	112,01	535 987,53	4,10
CHARGES		13 796 441,85	109,08	12 944 208,54	110,80	852 233,31	6,58
SOLDE INTERMÉDIAIRE		-174 434,82	-1,38	141 810,96	1,21	-316 245,78	-223,01
Total XI							
Eng. à réaliser sur ressources affectés		74 185,21	0,59	119 223,29	1,02	-45 038,08	-37,78
Rep. ress non utilisées Exc antérieurs		-131 263,75	-1,04	-88 852,09	-0,76	-42 411,66	47,73
TOTAL XI		-57 078,54	-0,45	30 371,20	0,26	-87 449,74	-287,94

Compte de résultat

La Sauvegarde de la Marne

	Arrêté au :		31/12/2019		31/12/2018		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
EXCEDENT OU DÉFICIT	-117 356,28	-0,93	111 439,76	0,95	-228 796,04	-205,31		



Association La Sauvegarde de la Marne



**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2019**

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	Faits marquants	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.1.1	Travaux d'accessibilité handicapés	1
1.1.2	Achat de locaux et terrain	1
1.1.3	Service de PEAD d'Epernay	1
1.1.4	Centre Educatif Fermé d'Epernay	1
1.2	Evénements postérieurs à la clôture	1
1.2.1	Travaux	1
1.2.2	Crise sanitaire COVID 19	1
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.3.1	Présentation des comptes	2
1.3.2	Méthode générale	2
1.3.3	Correction d'erreur	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	4
2.1.5	Immobilisations en cours	5
2.1.6	Immobilisations financières	5
2.1.7	Créances	5
2.1.8	Produits à recevoir	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	8
2.2.3	Fonds dédiés – Tableaux de suivi – Subventions de fonctionnement affectées	9
2.2.4	Autres dettes – Classement par échéance	9
2.2.5	Dettes financières – Classement par échéance (hors intérêts courus)	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Ventilations des produits d'exploitation	10
3.2	Ventilation des subventions en espèces	10
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	11
3.4	Résultat exceptionnel	12
4	Engagements	13
4.1	Engagements financiers	13
4.2	Dettes garanties par des suretés réelles	13

5	Autres informations	14
5.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	14
5.2	Informations concernant les contributions volontaires	14

1 Faits marquants

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.1.1 Travaux d'accessibilité handicapés

Pour répondre à nos obligations en matière d'accessibilités handicapés, nous avons sollicité un agenda d'accessibilité programmé. En 2019, nous avons achevé les travaux au niveau du foyer Berthe Roche Collet situé 2 rue de la Justice à Reims (création d'un sanitaire PMR et d'une chambre au rez de chaussée, mise en place de main courante et traitement PMR de 'escalier ...').

1.1.2 Achat de locaux et terrain

L'association a acheté les locaux du CEF de Sainte Menehould, sis au 32 route de Verdun, le 17 janvier 2019 avec entrée en jouissance rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Ces locaux étaient précédemment loués à la société HLI. L'association a en partie financé cette acquisition par un emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel.

L'association a également acheté le terrain limitrophe le 19 novembre 2019.

1.1.3 Service de PEAD d'Epernay

L'association a remporté en 2018 l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental de la Marne pour l'ouverture d'un service de Placement Educatif A Domicile sur Epernay. Le service a ouvert en février 2019.

1.1.4 Centre Educatif Fermé d'Epernay

L'association a remporté en 2019 l'appel à projet lancé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'ouverture d'un Centre Educatif Fermé à Epernay. L'établissement ouvrira en septembre 2021.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

1.2.1 Travaux

L'association a déposé un permis de construire le 12 mai 2020 afin de bâtir sur le terrain de Sainte Menehould une habitation à disposition des familles lors des visites, une salle de réunion et des ateliers.

1.2.2 Crise sanitaire COVID 19

Une épidémie de santé publique de portée internationale a été constatée début 2020. Pendant deux mois, du 16 mars au 11 mai 2020, le Gouvernement a décidé des mesures de confinement.

Notre association a pris des mesures de prévention par un plan de continuité d'activité et a continué à fonctionner pendant cette période. L'association n'a pas enregistré de dysfonctionnement particulier. Elle a toutefois favorisé le télétravail pour certains de ses salariés dans la mesure du possible.

Nous ne constatons pas d'impact significatif sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et le résultat prévisionnel de 2020.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.3.3 Correction d'erreur

Le résultat administratif 2013 du Service d'Investigation Educative s'élevait à 89 208 € et a été affecté comme suit :

- 59 472 € à la réduction des charges d'exploitation (report à nouveau)
- 29 736 € à l'investissement (réserves).

La Direction Interrégionale Grand-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous a demandé de comptabiliser cette réserve d'investissement en provision pour renouvellement des immobilisations. Cette erreur a donc été corrigée au cours de l'exercice. Elle a pour effet une diminution du compte de réserve d'investissement et une inscription en compte de provision pour renouvellement des immobilisations.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	106 832 €			106 832 €
Immobilisations corporelles	4 823 799 €	3 875 160 €	161 355 €	8 537 604 €
Immobilisations financières	21 157 €	2 652 €	350 €	23 459 €
TOTAL	4 951 788 €	3 877 812 €	161 705 €	8 667 895 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	74 840 €	11 836 €		86 676 €
Immobilisations corporelles	3 097 453 €	602 607 €	88 902 €	3 611 158 €
Immobilisations financières				
TOTAL	3 172 293 €	614 443 €	88 902 €	3 697 834 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais d'établissement

Ces frais comprennent les frais de première installation du Centre Educatif Fermé de Sainte Menehould pour 42 103 €.

2.1.3.2 *Méthode d'amortissement*

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Frais d'évaluation externe	Linéaire	5 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 *Mouvements principaux*

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

- Terrain : 19 800 €
- Constructions : 3 407 522 €
- Aménagements des constructions : 86 524 €
- Divers matériels (éducatif, cuisine...) : 31 382 €
- Matériel de transport : 214 536 €
- Matériel de bureau et informatique : 30 615 €
- Mobilier : 27 009 €
- Immobilisations en cours : 57 772 €

Les principales diminutions sont :

- Divers matériels (éducatif, cuisine...) : 8 096 €
- Matériel de transport : 96 763 €
- Matériel de bureau et informatique : 4 183 €
- Mobilier : 1 189 €
- Immobilisations en cours : 51 124 €

2.1.4.2 *Méthode d'amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 85 ans
Agencements constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Divers Matériels (éducatif, services généraux...)	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.5 **Immobilisations en cours**

Les travaux d'accessibilité handicapés du Foyer Berthe Roche Collet ont commencé en 2018 et ont été achevés en 2019.

Les travaux de réhabilitation du CEF de Sainte Ménéhould ont commencé en 2019 et sont toujours en cours à la clôture de l'exercice.

2.1.6 **Immobilisations financières**

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions versées	23 364 €
Parts sociales	95 €

2.1.7 **Créances**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.8 **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir correspondent principalement à :

- Des aides à l'emploi : 4 211 €
- Remboursements formation : 8 043 €
- Remboursement de prévoyance : 3 022 €
- Cotisations : 80 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	880 667 €			880 667 €
Valeur du patrimoine intégré				0 €
Fonds statutaires				0 €
Apports sans droit de reprise				0 €
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0 €
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	604 904 €			604 904 €
Autres fonds associatifs	275 763 €			275 763 €
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				0 €
Réserves	662 649 €			662 649 €
Réserves indisponibles				0 €
Réserves statutaires ou contractuelles				0 €
Réserves réglementées	454 243 €		29 736 €	424 507 €
Autres réserves	208 406 €			208 406 €
Report à nouveau	303 661 €	111 440 €		415 101 €
Résultat de l'exercice	111 440 €	-117 356 €	111 440 €	-117 356 €

2.2.1.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				0 €
Apports				0 €
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme				0 €
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0 €
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				0 €
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				0 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	10 381 €			10 381 €
Provisions réglementées (1)	1 318 185 €	762 172 €	21 784 €	2 058 573 €
Droits des propriétaires (Commodat)				0 €

(1) La « provision réglementée pour renouvellement des immobilisations » correspond aux fonds alloués ou autorisés par les autorités de tarification des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, pour procéder à divers investissements nécessaires à l'exercice de leur activité.

Cette provision est dotée lorsque les crédits correspondants ont été spécifiquement alloués au budget par le financeur ou, au-delà du budget, lorsque l'autorité de tarification a donné son autorisation expresse pour ce faire.

La provision constituée à la clôture de l'exercice se compose comme suit :

- 1 575 173 € : 600 000 € pour le projet de rachat des locaux du CEF de Sainte Ménéhould ou toute autre opération immobilière validée par la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est, 655 000 € pour des travaux à réaliser au CEF, 320 173 € correspondant à l'abandon de créances de la Provision Gros Entretien (cette provision sera reprise au fur et à mesure de l'amortissement des locaux),
- 368 177 € : 100 000 € pour des travaux de mise en conformité des locaux et d'accessibilité du SIE de Reims, 50 000 € pour des travaux de rénovation, travaux à valider préalablement par la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est, 83 000 € pour reconstitution de la trésorerie avant travaux, 105 441 € pour la convergence tarifaire des SIE accordés en 2018 et 2019, 29 736 € correspondant à une partie du résultat administratif 2013 affectée à l'investissement (cf note 1.3.3),
- 115 223 € : 100 000 € pour des travaux de mise en conformité des locaux et d'accessibilité du SRP de Reims, travaux à valider préalablement par la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est, 63 000 € pour financer la reprise des déficits des exercices 2017 et 2018 s'élevant à 49 815 € et 2 037 € pour la convergence tarifaire des SRP accordés en 2018 et 2019.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	25 899 €	26 834 €	9 474 €	43 259 €
Provisions pour charges				
Provisions pour litiges prud'homaux	30 000 €		30 000 €	
TOTAL	55 899 €	26 834 €	39 474 €	43 259 €

2.2.2.1 Provision pour départ en retraite

La provision n'est pas calculée à partir d'algorithme de probabilité, dans la mesure où le coût d'un départ en retraite est financé par les autorités de tarification au travers l'anticipation de la dépense dans le budget de fonctionnement.

Au cours de l'exercice, un seul salarié est parti en retraite.

2.2.2.2 Provision pour litiges prud'homaux

Une procédure prud'homale a été entreprise en 2016 par une salariée qui a été licenciée en 2015 à la suite d'une inaptitude non professionnelle, en l'absence de possibilité de reclassement. Elle juge que son licenciement était sans cause réelle et sérieuse et réclame à ce titre 28 000 € de dommages et intérêts. Une provision a donc été constituée à la clôture de l'exercice 2016 pour 15 000 €.

Le 13 décembre 2017, le Conseil des Prud'hommes, statuant en formation de départage, a déclaré que le licenciement est dénué de cause réelle et sérieuse et a condamné l'association au paiement des sommes réclamées pour non-respect de la procédure spéciale. L'association a décidé d'interjeter appel de cette décision.

La Cour d'Appel de Reims en date du 27 février 2019 a condamné l'association au paiement de 28 000 € au titre de dommages et intérêts et 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La salariée a été déboutée de ses demandes tendant à faire condamner l'association à lui payer des sommes au titre du reliquat d'indemnité spéciale de licenciement, et d'indemnité équivalente à l'indemnité compensatrice de préavis. La provision avait été portée à 30 000 € à la clôture de l'exercice précédent et a donc fait l'objet d'une reprise totale au cours de l'exercice.

Toutefois, l'association, sur conseil de son avocat, s'est pourvue en Cassation.

2.2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi – Subventions de fonctionnement affectées

Actions	Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
			au début de l'exercice (19) A	(7894) B	C	D=A-B+C
Guidance Reims		108 410 €	21 466 €	21 466 €	15 629 €	15 629 €
Guidance Vitry le François		33 015 €	16 546 €	16 546 €	8 774 €	8 774 €
Guidance Chalons en Champagne		48 877 €	8 377 €	8 377 €	9 584 €	9 584 €
Point rencontre		0 €	7 955 €	7 955 €		
Vis ta ville		4 356 €	3 356 €	3 356 €		
Prévention spécialisée		324 308 €	69 477 €	69 477 €	36 436 €	36 436 €
L'autre cet inconnu		5 175 €	0 €	0 €	3 762 €	3 762 €
Activités PJJ(quartier mineurs)		0 €	4 086 €	4 086 €		
TOTAL		524 141 €	131 263 €	131 263 €	74 185 €	74 185 €

2.2.4 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance (hors intérêts courus)

Banques	Montant du prêt	Total restant dû	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit Mutuel	270 000 €	226 046 €	16 910 €	70 057 €	139 079 €
Crédit Mutuel	2 700 000 €	2 537 800 €	164 584 €	682 887 €	1 690 329 €
Total	2 970 000 €	2 763 846 €	181 494 €	752 944 €	1 829 408 €

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilations des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Subventions	377 175 €
Produits de la tarification	12 648 295 €
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	202 488 €
Reprise de provisions	39 474 €
	<hr/>
Total	13 267 432 €

3.2 Ventilation des subventions en espèces

<u>Guidance Reims</u>	Conseil Départemental	30 000 €
	Reims Métropole/Grand Reims	15 000 €
	CAF - REAPP	2 500 €
	CGET - DDCSPP	15 000 €
	CGET - DDCSPP fonds amorçage	<hr/> 15 000 €
		77 500 €
<u>Guidance Chalons</u>	Conseil Départemental	10 000 €
	CCAS Chalons	28 000 €
	CAF - REAPP	<hr/> 2 500 €
		40 500 €
<u>Guidance Vitry</u>	Conseil Départemental	6 000 €
	Ville de Vitry	4 000 €
	FIPD	<hr/> 5 000 €
		15 000 €
<u>AIR</u>	Ville de chalons	8 000 €
	Communauté Agglo Chalons	10 000 €
	CGET - DDCSPP	<hr/> 20 000 €
		38 000 €

<u>VIS TA VILLE</u>	CGET - DDCSPP	1 000 €
<u>PREVENTION VITRY</u>	Conseil Départemental Ville de Vitry CUCS Vitry FIPD	95 000 € 95 000 € 2 000 € 2 000 € <hr/> 194 000 €
<u>Gendarmerie</u>	FIPD	1 000 €
<u>L'autre cet inconnu</u>	Ville de Vitry FDVA	2 675 € 2 500 € <hr/> 5 175 €
<u>Transferts VLF</u>	FDVA	5 000 €
	TOTAL	377 175 €

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	ETP 2019
Personnel de Direction	17,70
Personnel Administratif	17,24
Personnel Animation	141,50
Personnel des services généraux	29,59
Personnel Para-médical	8,14
TOTAL	214,17

3.4 Résultat exceptionnel

- Produits exceptionnels:

- Dotations globales de financement complémentaires :	283 000 €
- Reprise provision renouvellement des immobilisations :	21 784 €
- Produits de cession des éléments d'actifs :	37 156 €
- Produits sur exercices antérieurs :	4 831 €
- Autres produits divers :	3 088 €
<hr/>	
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<i>349 859 €</i>

- Charges exceptionnelles :

- Dotations provision renouvellement des immobilisations :	390 479 €
- Amendes et pénalités :	180 €
- Charges sur exercices antérieurs :	1 528 €
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés :	21 328 €
- Autres charges diverses :	103 €
<hr/>	
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<i>413 618 €</i>

Le résultat exceptionnel s'élève donc à : - 63 759 €

4 Engagements

4.1 Engagements financiers

Intérêts sur emprunts restant à échoir au 31 décembre 2019 : 289 939 €

4.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Inscription de privilège de prêteur de deniers de premier rang sur l'immeuble du service de Milieu Ouvert d'Epernay à hauteur de 250 000 € en garantie de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel Nord Europe.

Caution solidaire à 100% consentie par la commune de Sainte Ménéhould en garantie de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel Nord Europe pour 2 700 000 € dans le cadre du financement des locaux du Centre Educatif Fermé de Sainte Ménéhould.

5 Autres informations

5.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadre dirigeant bénévole et salarié ». L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadre dirigeant ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant » puisqu'elle regroupe conformément aux dispositions de l'article L.3111-2 du code du travail : « Les cadres dirigeants ne sont pas soumis aux dispositions des titres II et III. Sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement . »

Au cas particulier de l'association, il est rappelé que les Administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature.

L'association a considéré qu'elle n'avait qu'un cadre dirigeant (Directeur Général) au sens de ce texte. Il a été décidé de ne pas communiquer cette information qui reviendrait à indiquer une rémunération nominative.

5.2 Informations concernant les contributions volontaires

L'association bénéficie du concours d'administrateurs bénévoles dont la participation a été estimée à 787,50 heures en 2019, soit 7 875 €.